

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Décembre à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, MENEAU, DELAGE, GUYOMARCH, BORNE, CORNET, RIGARD, SALLÉ, SAMPEDRO, BLANCHARD

Absents : MM POMMIER, DELANNOY, Mme BOBIN

Date de convocation : 05/12/2014

Objet : PCS – Plan Evacuation Loire

Autorisation dépenses investissement

Questions diverses

M. LUCAS signale une erreur dans le dernier compte-rendu du conseil. Il y avait une abstention et non 1 voix contre pour la facturation de la garderie du mercredi ;

### ***PCS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)***

M. DEROUET remet aux conseillers un document concernant le PCS afin qu'il soit modifié en fonction des noms des nouveaux conseillers élus.

- Modification page 15 : 1<sup>er</sup> adjoint M. LUCAS Jean-Claude
- Modification page 16 : POPULATION : Mme SALLÉ Karine – Mme BLANCHARD Edwige  
RAVITAILLEMENT : M. MENEAU Cédric – M. DELAGE Sylvain  
LOGISTIQUE : M. DEROUET André + services techniques  
E.R.P. : Mme CORNET Sandrine – Mme GUYOMARCH Emilie  
RELATIONS PUBLIQUES : M. LUCAS Jean-Claude –M. POMMIER Alain
- Modification des entêtes des pages : 18-19-20-22-24 et 26 (changement des noms des responsables)
- Modification des pages 32 et 33 : mise à jour du matériel
- Modification page 36 : mise à jour des personnes ressources
- Modification pages 44 et 45 : plan du bourg et informations relatives à la population
- Modification pages 48 et 49 : annuaire de crise

### ***PLAN EVACUATION LOIRE***

M. DEROUET signale qu'il faut également prévoir les groupes de travail pour le Plan Evacuation Loire. Il sera le référent auprès des différents organismes ainsi que pour chaque groupe.

- Groupe 1 : Alerte – Information : Mme SALLÉ et Mme BLANCHARD
- Groupe 2 : Evacuation/Accueil/Hébergement / Mme CORNET et Mme GUYOMARCH
- Groupe 3 : Réseaux routiers, transport, circulation, sécurité : M. DEROUET et les services techniques
- Groupe 4 : Réseaux (eau, électricité,...) hors routiers : M MENEAU et M. DELAGE

### ***FIBRE OPTIQUE***

M. DEROUET informe le conseil qu'il a rencontré l'entreprise COFELY/INEO pour l'installation d'une armoire concernant le programme du Conseil Général pour le Très Haut Débit.

Celle-ci sera installée en bordure de la D951, près du feu tricolore, côté salle polyvalente. Le Conseil Général amènera cette fibre optique depuis TIGY.

### ***POINT SUR LES TRAVAUX***

M. DEROUET précise que :

- Les travaux pour le parking de l'église sont faits ; Faut-il mettre du gravillon ? réponse OUI, à commander chez HOLCIM.
- Chauffage pour le garage pendant la pause méridienne : l'essai fait avec le radiateur n'est pas concluant (ne chauffe pas assez et consomme beaucoup). Voir pour un radiateur soufflant de chantier.
- Signalisation rue de l'Eglise : les panneaux provisoires ont été retirés. Cet essai ne satisfait pas tout le monde à cause d'un problème de visibilité. A voir si on effectue quand même les travaux ou si on trouve une autre solution pour diminuer la vitesse.

### ***PROJET AIRE DE LOISIRS***

Monsieur FOURNIER signale que des demandes d'aides ont été faites auprès du Sénateur, des Députés, de la Communauté de Communes du Sullias et de LEADER. Les dossiers seront à monter en Janvier 2015.

Le Conseil Municipal sollicite une aide pour le projet d'aménagement de l'aire de loisirs auprès :

- Du Sénateur du Loiret, et des Députés du Loiret, dans le cadre de leurs réserves parlementaires
- De la Communauté de Communes du Sullias, dans le cadre des Fonds de Concours
- Du Pays Sologne Val Sud, dans le cadre des projets LEADER

### ***PROJET CONSTRUCTION SCOLAIRE***

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la rencontre avec Mme CHEHADÉ pour le projet d'agrandissement de l'école.

Mme CHEHADÉ va travailler sur le dossier afin d'avoir un estimatif le plus représentatif possible afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription du projet dans le cadre des subventions DETR pour la catégorie 1 « Scolaire », au meilleur taux (entre 25 et 50 %).

### ***TARIFS CIMETIERE***

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1.5 % sur les tarifs des concessions, soit :

- Concession cinquantenaire :  $120.75 \text{ €} \times 101.5 \% = \mathbf{123.00 \text{ €}}$
- Cavurne + emplacement :  $340.00 \text{ €} \times 101.5 \% = \mathbf{345.00 \text{ €}}$

### ***REMERCIEMENTS TWIRLING***

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements du Twirling Bâton Club pour la subvention exceptionnelle qui lui a été accordée.

### ***LOCATION TERRAIN***

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un loyer pour le terrain dont il est propriétaire (section ZD n°11 pour 3.041 Hectares) et cultivé par le GAEC LUMIERE.

Le calcul du fermage 2014 est basé sur : fermage 2009 (base 100) x 1.0830,  
 Soit : 324.32 € x 1.0830 = **351.24 €**

### ***AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L 2121-29,  
 Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,  
 Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à adoption du budget primitif 2015,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015, avant le vote du budget 2015, dans la limite des crédits représentant 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au tableau ci-dessous.

#### ***Pour la Commune***

Articles	Libellés	Budget voté en 2014	Montant autorisé avant vote du BP 2015
2051	Logiciels	4 700.00 €	1 175.00 €
21318	Travaux de bâtiments	35 500.00 €	8875.00 €
2181	Aménagements divers	500.00 €	125.00 €
2183	Matériel bureau, informatique	600.00 €	150.00 €
2184	Mobilier	1 000.00 €	250.00 €
2313	Constructions	49 908.00 €	12 477.00 €
2315	Voies et réseaux	62 000.00 €	15 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>154 208.00 €</b>	<b>38 552.00 €</b>

#### ***Pour le service Assainissement***

Articles	Libellés	Budget voté en 2014	Montant autorisé avant vote du BP 2015
203	Frais d'étude	26 000.00 €	6 500.00 €
218	Constructions	100 000.00 €	25 000.00 €
2315	Réseaux	321 730.00 €	80 432.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>447 730.00 €</b>	<b>111 932.00 €</b>

### ***SIVU DE TIGY***

M. DEROUET signale un problème avec le SIVU de TIGY. Nous aurions dû percevoir une somme de l'ordre de 8 000 € correspondant au partage des fonds du SIVU. Or, à priori il y aurait un problème pour percevoir ces fonds.

Il serait donc judicieux de prendre rendez-vous avec M. MORICHON pour voir de quoi il retourne, et de contacter éventuellement la Préfecture, afin que nous puissions récupérer les fonds qui doivent nous revenir et qui avaient été notifiés par délibération en fin d'année 2013 au moment de la dissolution du SIVU.

### ***PLAINTE POUR LES MOUCHES***

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Préfecture, service de la sécurité de l'environnement industriel, suite à la plainte que nous avons déposée contre le Domaine de l'Orme, suite à l'invasion de mouches en Novembre.

Il en ressort en bref, que cela est dû aux conditions climatiques particulièrement douces, le domaine de l'Orme ayant effectué les traitements nécessaires.

### ***RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT JARDINS DE MONT***

Suite aux travaux réalisés dans l'impasse du Menhir pour le lotissement des Jardins de Mont, le Conseil Municipal accepte de reprendre la voirie du lotissement, pour l'intégrer dans la voirie communale.

Il autorise le Maire à signer tous les documents afférent à la rétrocession de la voirie par la société LOTIR CENTRE à la Commune de NEUVY EN SULLIAS.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

M. LUCAS et M. FOURNIER signalent qu'ils ont eu des remarques faites par les enseignants et les parents en ce qui concerne la qualité de l'entretien de certains locaux scolaires.

Il est précisé que des stages de formation devront être obligatoirement suivis par les agents dans le cadre de la titularisation.

M. LUCAS :

- signale la distribution pour les vacances de Noël du livret du temps périscolaire et du restaurant scolaire, destiné à remplacer le permis à points.  
Ce livret fonctionnera de la même façon, mais regroupera tout le temps périscolaire (repas et pause méridienne). Il sera à signer par les parents et à rapporter à la rentrée.  
M. LUCAS félicite Mme BEUGNON-PERNIN pour le travail effectué informatiquement, et Mme BOBIN et M. SAMPEDRO pour l'aide apportée à la rédaction de ce livret, qui a également été soumis aux avis des différentes personnes intervenant sur cette tranche horaire.  
Il adresse également ses félicitations à Béatrice NIZON et à Christelle BONNICI, pour le temps de travail consacré à la rédaction de ce projet.

Mme CORNET :

- Donne le compte-rendu de la réunion de la COMCOM pour la présentation du projet de projet de territoire. C'est en fait un rappel de tout ce qui existe sur la Communauté de Communes et la présentation des axes de travail (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et touristique)
- Signale qu'elle ne pourra pas assister à l'AG du RAMIS le 20 Décembre et demande à Karine SALLÉ de la remplacer (cette réunion pouvant l'intéresser au niveau des assistantes maternelles)
- Informe qu'elle a assisté à une réunion organisée par la Préfecture à ST JEAN DE LA RUEILLE sur l'accessibilité. Cette réunion a rappelé les points concernant les calendriers de la mise en place des ADAP et des prolongations éventuelles.
- Signale qu'elle a rencontré hier des représentants de la Commune de VIELLES MAISONS qui souhaitaient des informations pour la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes

Mme BORNE :

- Signale que la palissade sur le terrain en bordure de la D 951 a été retirée suite au courrier de la Commission d'Urbanisme.

Mme RIGARD :

- Signale que la pancarte de la rue du Trésor Celte (côté rue du Mothois) n'est pas mise dans le sens de la rue. M. DEROUET précise qu'il verra cela avec les services techniques
- Demande si le courrier pour le portage des repas a été fait pour le donner avec les colis de Noël ; le courrier n'est pas fait car nous n'avons pas les renseignements attendus. Nous ferons donc une lettre un peu plus tard aux personnes concernées (la liste des bénéficiaires des colis sera reprise) pour les informer que nous allons changer de prestataires et pour demander s'ils

seraient intéressés par le portage des repas, et que des précisions complémentaires concernant le coût, la livraison et les menus, leur seraient communiquées ultérieurement.

Mme SALLÉ :

- Signale qu'elle a eu un retour favorable d'une famille de la rue de l'Eglise, pour le test de signalisation.

M. DELAGE:

- Informe le Conseil qu'il va intervenir auprès du Club Loisirs et Amitiés sur le thème de la sécurité informatique (fishing, etc ...) Il propose de mettre en place le même atelier pour les habitants de la Commune.

Mme GUYOMARCH :

- Signale qu'elle a rencontré la principale du Collège concernant les voyages en Italie et en Irlande des enfants, et sur le principe de participation de la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une participation de 30 € par enfant. Il demande que le Collège de TIGY lui transmette la liste des élèves concernés afin que cette somme puisse être versée directement aux familles concernées.

M. MENEAU :

- Informe le conseil qu'il a contacté l'entreprise EAL pour l'entretien du réseau d'assainissement. Actuellement nous sommes encore sous contrat avec l'entreprise MEYER jusqu'au 31 Décembre 2015. Le contrat devra être dénoncé 3 mois avant la date d'expiration du contrat si nous souhaitons changer. L'entreprise EAL est nettement moins chère que MEYER, et nous pourrions donc les mettre en concurrence en cours d'année 2015 afin d'avoir le temps de bien vérifier tous les points du contrat d'entretien du réseau pour faire notre choix et résilier si besoin était.

M. FOURNIER :

- signale qu'il faudra mettre en place le Document Unique pour les risques professionnels. Mme BORNE précise qu'elle l'a fait pour son entreprise et qu'elle nous communiquera les modèles et le site internet pour tous les renseignements.
- Demande à M. SAMPEDRO pourquoi le journaliste du Journal de Gien a été mis à la porte du lot de l'école lorsqu'il a voulu faire une photo ? M. SAMPEDRO signale que cela a été une décision de la directrice de l'école.  
M. FOURNIER précise que si les manifestations organisées par l'école sont privées, elles ne seront pas indiquées dans le calendrier des fêtes et sur le site de la commune
- Il rappelle à tous les conseillers présents que les discussions du conseil municipal ne sont pas à divulguer dans la commune, et qu'il convient donc de respecter un devoir de réserve.

*Le maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*